

ML/GB.-

MINISTÈRE DES MINES ET
DE L'ÉNERGIE

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail + Démocratie + Paix

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU
MINISTÈRE DES MINES ET
DE L'ÉNERGIE

DÉCRET N° 82/1051 du 22/II/1982
/MME-SGEME portant inscription
au tableau d'avancement au titre de l'année 1982, des
fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie
I des Services Techniques (Mines)

PRISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

DFP

Vu la constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
Vu la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article
47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 60/96 du 5 Mars 1960 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
Vu le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I ;
Vu le décret n° 65-170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avancement réunie en date du 27 Mai 1982 ;

DB

DCF

DECRETE :

ARTICLE 1er : - Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1982, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) dont les noms suivent. ACC néant.

INGENIEURS

Pour le 3° échelon à 2 ans

- Messieurs : - BITSOUMANI Georges.....(SGMME)
- CUMINANTIO Dominique..... - " -
- MAKAME LA-NDEKE Pierre..... - " -
- LOUBANI Laurent..... - " -

à 30 mois

- Monsieur : - PEKI Alexandre..... (SGMME)

Pour le 4° échelon à 2 ans

- Monsieur : - OKANDZE-NYANGA Rémy Victor..... (SGMME)

à 30 mois

- Monsieur : - EHEX Edouard Laurent..... (SGMME)

Pour le 6° échelon à 30 mois

- Monsieur : - MBOUYOU Edmond..... (SGMME)

ARTICLE 2 : - Le présent décret sera enregistré, publié au J.O.R.P.C. et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 22 Novembre 1982.

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines et de l'Energie,

R. A D A D A.-

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale,

B. COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Ithi-Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- J.O.R.P.C.....1
- DGTFP, -DFP, -DB, -DCE, -GEM, -FINANCES..9
- MME, -SGMME, -SGG/EC.....13
- INTERESSES, -DOSSIERS.....16/9.-